

COMMUNE DE LA BIOLLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021 A 20H

Le Conseil municipal de la Commune de LA BIOLLE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni salle de l'Ebène sous la présidence de Madame Julie NOVELLI.

Date de convocation : le 19 novembre 2021 Envoyée le 19 novembre 2021
Affichée le 19 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 22 Votants : 20 Représentés : 1

Présents : Julie NOVELLI, Lionel MARQUES FERREIRA, Marie-Rose GOURY, Philippe DA SILVA LOPES, Marie-Thérèse BICHOFF, Fabien COUDURIER, Sabine LEOPOLD, Jean-Paul DE SANTIS, Claire MOCELLIN, Benoît BADIN, Céline DUDRAGUE, Séverine BUTTIN, Florent QUAY, Sandrine RIO, Jérémy MERLETTE, Mélodie PETOUX, Sylvain QUILLET, Christophe PITILLI, Stéphanie HYNEK, Jean-Paul MICHELLIER, Véronique BOINON, David PERRIN

Ayant donné procuration : Sébastien DELATTAIGNANT à Marie-Thérèse BICHOFF,

Secrétaire de séance élue : Marie-Thérèse BICHOFF

2021/105 - TARIFS COMMUNAUX 2022
Rapporteur Julie NOVELLI, Maire

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs communaux à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec trois conseillers ne prenant pas part au vote :

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs communaux et la valorisation des locaux de 2.20% arrondis, correspondant à l'augmentation du SMIC et du cout de la vie (hors tabac),
- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs de locations des différentes salles,
- **FIXE** les tarifs communaux, ci-annexés, à compter du 1er janvier 2022,
- **FIXE**, selon les mêmes critères, la valorisation des locaux communaux mis à disposition des associations ci-annexée,
- **DECIDE** de mettre à disposition des familles une salle communale à titre gratuit lors de sépultures,
- **FIXE** le tarif de facturation du matériel cassé,
- **ARRETE** la liste, ci-annexée, des associations pouvant bénéficier de la mise à disposition gratuite des locaux communaux selon les mêmes critères retenus en 2014, à savoir :
 - la majorité des membres du bureau et des adhérents de l'association doivent habiter La Biolle,
 - l'association doit avoir une réelle activité sur la Commune.

Annexes : Tarifs communaux 2022

Tarifs salle de l'Ebène 2022

Tarifs du centre culturel 2022

Tarifs remplacement de matériel 2022

Valorisation des locaux communaux 2022

Liste des associations pouvant bénéficier de la gratuité 2022

Le Maire,
Julie NOVELLI



